



Les étapes de l'acquisition en VEFA de la nue propriété d'un bien

Le processus d'acquisition de la nue propriété est marqué par six principales étapes qui vous permettent d'aboutir à la conclusion de votre investissement dans de bonnes conditions.

Les premiers renseignements

Û Vous êtes intéressé par la nue propriété ?

Û Laissez vos coordonnées sur le site pour être contacté dans les plus brefs délais. Un de nos partenaires professionnels vous proposera un rendez-vous chez vous ou dans votre région. Vous aurez ainsi la possibilité de poser toutes vos questions afin d'approfondir vos connaissances et développer votre projet d'investissement.

Û Nos partenaires sont des professionnels qui détiennent les qualifications nécessaires à l'exercice de leur métier et notamment la carte de transaction immobilière, signe de leur expérience dans le domaine de l'immobilier défiscalisant.



La pré-réservation

Û Le conseiller qui vous a informé vous présentera les avantages du schéma en nue propriété et vous proposera une palette de programmes en France (et en Outre Mer) qui sont réalisés par nos partenaires.

Û Sachez que nos partenaires sont sélectionnés pour leur sérieux et leur statut de référence dans le domaine de la promotion immobilière.

Û Ainsi, dès lors que vous avez sélectionné un programme, votre conseiller vous proposera de signer un contrat de **pré-réservation**. Celui-ci est valable pendant **une durée déterminée contractuellement**. Vous pouvez pendant cette période vous rétracter à tout moment sans aucunes pénalités. De plus, le bien vous sera réservé et ne pourra pas être vendu à quelqu'un d'autre.

La réservation

Û C'est le second pas vers l'engagement définitif. Vous le signez dans le délai du contrat de pré-réservation. Il est généralement **valable trois mois** et vous permet de mettre en place votre financement. Il est assorti de **conditions suspensives** (obtention d'un prêt..). Vous versez un **séquestre** au notaire du promoteur (généralement 5 à 10 %).

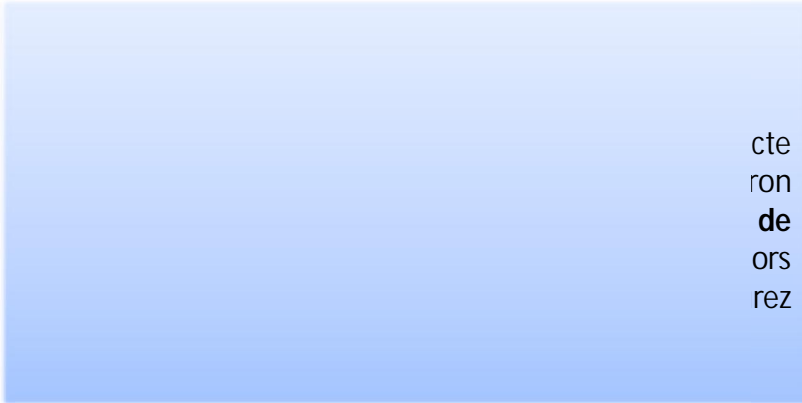
Û Vous bénéficiez d'un **délai de rétractation** légal de 7 jours à compter de la signature de ce contrat. Dans ce cas, vous serez intégralement remboursé des sommes préalablement versées.

Û Au delà, il vous faudra justifier de la non application d'une condition suspensive pour être exempt de toute pénalité de rétractation.



Les étapes de l'acquisition en VEFA de la nue propriété d'un bien

arqué par six principales étapes qui vous permettent
stissement dans de bonnes conditions.



cte
ron
de
ors
rez



La construction

es travaux commencent pour environ dix huit mois.
elon l'avancée des travaux pour des appels de fonds
se hors d'air...). Le détail de ces appels de fonds sera
e authentique.

fonds :

- à la signature
- à l'achèvement des fondations
- à la mise hors d'eau et d'air
- à l'achèvement des travaux
- à la remise des clés

La phase de débouclage de l'opération

Û A la fin de la construction, vous êtes invité à l'inauguration et pouvez visiter votre appartement. C'est la déclaration de fin des travaux qui marque le début de l'usufruit temporaire.

Û Tout au long de ce processus votre conseiller fait le lien entre le promoteur, le notaire de l'opération et vous-même afin de vous éviter le maximum de tracasseries administratives.